



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 80045

Numéro SIREN : 417 568 771

Nom ou dénomination : SARL DV EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2016 sous le numéro de dépôt A2016/000260

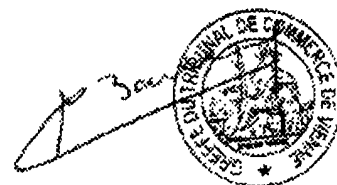
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VIENNE



573003

Dénomination : SARL DV EXPERTS
Adresse : Parc D'activités du Bert 38630 Les Avenieres -FRANCE-
n° de gestion : 1998B80045
n° d'identification : 417 568 771
n° de dépôt : A2016/000260
Date du dépôt : 20/01/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la fusion



573003

515, rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 22 84 50
Fax 04 74 22 35 57

DV EXPERTS SARL

**Rapport du Commissaire à la fusion sur la rémunération des apports effectué lors de la
fusion absorption de la société SUD EST COMPTABILITE SARL par la société DV
EXPERTS SARL**

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Vienne en date du 9 décembre 2015, concernant la fusion par voie d'absorption de la société SUD EST COMPTABILITE SARL par la société DV EXPERTS SARL, nous vous présentons notre rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L 236-10 du Code de Commerce.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 4 décembre 2015, et de son avenant. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1- Présentation de l'opération et description des méthodes d'évaluation retenues
- 2- Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux parts sociales des sociétés participant à l'opération
- 3- Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé
- 4- Synthèse – Points clés
- 5- Conclusion

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

1 - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES METHODES D'EVALUATION RETENUES

1-1 Contexte de l'opération

La présente opération de fusion des sociétés DV EXPERTS SARL et SUD EST COMPTABILITE SARL, vise à regrouper deux sociétés ayant pour activité l'exercice de la profession d'expert-comptable à l'effet d'aboutir à un développement stratégique.

1-2 La société absorbante

La société DV EXPERTS est une Société à Responsabilité Limitée au capital social de 20.000 euros, divisé en 600 parts sociales, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 417 568 771 et dont le siège est établi à Parc d'Activités du Bert – 38 630 LES AVENIERES.

Cette société a pour objet « l'exercice de la profession d'Expert-comptable et de commissaire aux comptes, telle qu'elle est définie par l'Ordonnance du 19 septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs. »

Son capital composé de 600 parts sociales est détenu par :

- Monsieur Damien DREUX 60 parts
- DV INVEST SARL 540 parts

Par décision de l'assemblée extraordinaire devant se réunir le 1^{er} février 2016, le capital de la société préalablement à la fusion sera :

- Augmenté d'une somme de €400 ;
- Divisé en 6.000 parts.

Ainsi et par réserve de la validation par l'assemblée du 1^{er} février 2016, le capital social de la société sera constitué de 6.000 parts de 34€ de valeur nominale.

Son exercice social commence le 1^{er} mai et s'achève le 30 avril de chaque année.

1-3 La société absorbée

La société SUD EST COMPTABILITE est une Société à Responsabilité Limitée au capital social de 91.210 euros, divisé en 1 303 parts sociales de 70 euros de nominal chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 321 524 357 et dont le siège est établi à 46 Route de Lyon – 38 480 LE PONT DE BEAUVOISIN.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

Cette société a pour objet « L'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires. »

Son capital composé de 1 303 parts sociales a été détenu successivement de la façon suivante :

	Initial	24/09/2015 : réduction du capital	04/12/2015 : cession de parts	04/01/2016 : cession de parts
Pierre BURDY	1876	676	0	0
J.Louis CHAPUIS	1	0	0	0
Guy VENIER	126	126	86	0
Cécile DURDUX	501	501	501	501
DV EXPERTS	0	0	716	802
Total	2504	1303	1303	1303
Capital social	175.280	91.210	91.210	91.210

Son exercice social commence le 1^{er} octobre et s'achève le 30 septembre de chaque année. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 septembre 2015, l'exercice a été prorogé à titre exceptionnel d'un mois soit le 31 octobre 2015. L'exercice suivant ouvert le 1^{er} novembre 2015 sera clos le 30 septembre 2016 afin de revenir à la date de clôture prévue.

Elle détient le contrôle des sociétés suivantes :

- 99,90% des titres de la société FAUBOURG PONTOIS SCI
- 16,33% des titres de la société FGA SUD EST SARL

1-4 Lien entre la société absorbante et la société absorbée

La société absorbante DV EXPERTS SARL détient directement via sa participation dans la société absorbée SUD EST COMPTABILITE SARL, 716 des 1.303 parts sociales composant le capital social pour les avoir acquises en date du 4 décembre 2015. La détention a été portée à 802 parts sociales à compter du 4 janvier 2016 soit 61,55% des droits de vote en pleine propriété.

Par ailleurs, les sociétés, parties à l'opération de fusion n'ont aucun dirigeant commun.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

1-5 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'opération sont exposées dans le traité de fusion.

Elles peuvent se résumer au fait qu'au moyen de l'absorption de la société SUD EST COMPTABILITE SARL par la société DV EXPERTS SARL, il est fait apport de tous les éléments d'actifs et passifs de la société SUD EST COMPTABILITE SARL.

1-6 Caractéristiques essentielles de la fusion

Il ressort du traité de fusion en date du 4 décembre 2015 et par son avenant, les options suivantes :

- L'évaluation des apports a été déterminée sur la base de projets de comptes pour la société SUD EST COMPTABILITE SARL arrêtés au 31 octobre 2015, date de clôture du dernier exercice social. Ces comptes non encore approuvés par l'assemblée générale ont été établis par le cabinet DV EXPERTS.
- L'évaluation des apports a été déterminée sur la base des comptes pour la société DV EXPERTS SARL arrêtés au 30 avril 2015, date de clôture du dernier exercice social. Ces comptes ont été approuvés par l'assemblée générale en date du 29 octobre 2015.
- La date d'effet de la fusion a été fixée rétroactivement au 1^{er} novembre 2015; toutes les opérations tant actives que passives effectuées par la société absorbée depuis le 1^{er} novembre 2015 seront donc reprises à son compte par la société DV EXPERTS SARL.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

Au terme des dispositions du projet de traité de fusion, l'actif apporté et le passif pris en charges s'établissent ainsi :

ACTIF IMMOBILISE	1.025.438 €
Immobilisations incorporelles :	630.943 €
Immobilisations corporelles :	24.945 €
Immobilisations financières :	369.550 €

ACTIF CIRCULANT	1.152.586 €
Stocks et encours :	22.978 €
Créances :	293.275 €
Trésorerie :	821.451 €
Charges constatées d'avances :	14.882 €

ACTIFS APPORTES	2.178.023 €
-----------------	--------------------

PASSIFS PRIS EN CHARGES	1.357.745 €
Provisions :	25.000 €
Emprunt et dettes associés :	926.600 €
Dettes fournisseurs:	14.366 €
Autres dettes :	131.405 €
Produits constatés d'avance :	260.375 €

APPORT NET	820.278 €
------------	------------------

1-7 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération de fusion est subordonnée :

- à la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société SUD EST COMPTABILITE SARL par la société DV EXPERTS SARL ;
- à l'approbation des comptes clos au 31 octobre 2015 par l'assemblée ordinaire de la société absorbée ;
- à l'agrément de la société absorbante en qualité de nouvelle associée des sociétés FGA SUD EST SARL et SCI FAUBOURG PONTOIS ;
- à l'approbation de la fusion par l'assemblée extraordinaire de la société absorbée ;
- à l'approbation de la fusion par l'assemblée extraordinaire de la société absorbante ;

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

- à l'approbation par la société absorbante des modifications de son capital social préalablement à la fusion.

1-8 Rémunération de l'apport

Le rapport d'échange proposé aux termes du traité de fusion s'établit à 2,0439285714 parts sociales.

Soit 2,0439285714 parts sociales DV EXPERTS SARL pour une part sociale SUD EST COMPTABILITE SARL.

En conséquence, il est prévu qu'en rémunération de l'apport il sera attribué :

- 2662 parts sociales de 3,40 € de nominal de la société DV EXPERTS SARL à titre d'augmentation de capital soit 9.050,80 euros,
- Toutefois la société DV EXPERTS ne pouvant recevoir ses propres titres renoncera à la rémunération de ces parts soit 1638 parts sociales.
- Ainsi, au terme de l'opération l'augmentation de capital sera de 1024 parts sociales (2662 – 1638) de 3,40 € de nominal soit 3.481,60 euros,
- Une prime de fusion constituée à hauteur de la différence entre, d'une part, la valeur nette des biens apportés soit 820.278 euros, diminué de la quote-part correspondant à la participation de la société absorbante soit 504.883 euros et d'autres parts, le montant de l'augmentation de capital de la société soit 3.481,60 euros. La prime de fusion sera inscrite pour son montant soit 311.913 euros au passif du bilan de la société DV EXPERTS SARL.

1-9 Déclarations fiscales

L'opération de fusion envisagée sera réalisée avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2015. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits à compter de la date d'effet de l'exploitation de la société absorbée, seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

En matière de droits d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 816-I du Code général des impôts, la formalité de l'enregistrement sera effectuée moyennant le paiement d'un droit fixe de 500 euros.

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée ont déclaré placer l'opération de fusion envisagée sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts, la société absorbante s'engageant à respecter l'ensemble des prescriptions visées par ledit article 210 A du Code général des impôts.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, l'opération est placée sous le régime prévu par l'article 257 bis du CGI.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

A la date de la fusion, la société absorbée dispose de déficits reportables. La présente fusion emportera le transfert des déficits fiscaux reportables à la société absorbante sous réserve de l'agrément qui a été sollicité auprès de l'administration fiscale.

D'une manière générale, la société absorbante se subrogera dans l'ensemble des droits et obligations de la société absorbée pour assurer le paiement de toutes cotisations ou impôt restant dus par cette dernière.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

2 – VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX PARTS SOCIALES DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

2-1. Diligences mises en œuvre par le commissaire à la fusion

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés des sociétés concernées sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux parts sociales des sociétés participant à l'opération et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité de fusion et de son avenant,
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale,
- Examiné les états financiers de la société DV EXPERTS SARL au 30 avril 2015 qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 octobre 2015,
- Examiné les états financiers de la société SUD EST COMPTABILITE SARL au 30 octobre 2015 établis par Monsieur Damien DREUX Expert-comptable du cabinet DV EXPERTS,
- Examiné les états financiers de la société filiale FGA SUD EST SARL de la société SUD EST COMPTABILITE SARL au 30 septembre 2015,
- Examiné le projet des états financiers avec une simulation de la vente de l'immobilier de la société FAUBOURG PONTOIS SCI au 30 novembre 2015. Cette société est une société filiale de la société SUD EST COMPTABILITE SARL,
- Analysé l'évolution de la société DV EXPERTS SARL sur la base d'éléments intermédiaires en date du 31 octobre 2015,
- Apprécié la valorisation des parts sociales participant à l'opération et analyser le caractère équitable du rapport d'échange proposé,

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

- Vérifié, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des représentants légaux des sociétés participant à l'opération, nous confirmant l'absence à la date du présent rapport, d'événements pouvant remettre en cause de façon significative la valorisation attribuée aux parts sociales des sociétés participant à l'opération.

2-2. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la détention en pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant.

2-3. Valorisation de la société SUD EST COMPTABILITE SARL et appréciation des valeurs relatives

Dans un environnement économique dégradé, il apparaît aléatoire de travailler sur des données prospectives, et de fait la méthode des Discount Cash-Flow actualisés ne sera pas développée.

Ainsi pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre une évaluation basée sur l'actif net réévalué et une approche basée sur la rentabilité. Cette valorisation tient compte des plus-values latentes des titres de participations détenus dans les sociétés FGA SUD EST SARL et FAUBOURG PONTOIS SCI.

Pour établir les conditions de valorisation, il a été décidé de retenir les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014 et 31 octobre 2015 de la société SUD EST COMPTABILITE SARL.

L'examen des postes de l'actif et du passif du bilan n'a pas mis en évidence d'éléments hors exploitations significatifs.

Le résultat de la société est déterminant dans l'appréciation de valeur de celle-ci mais il peut être influencé par des décisions de gestion, des événements divers ou exceptionnels.

L'analyse du compte de résultat du dernier exercice clos, ne met pas en évidence d'éléments significatifs à l'exception de la part relative des frais de personnel comparativement à ceux de la société absorbante.

La valeur de la société peut être estimée à partir de sa valeur mathématique et de la valorisation de son goodwill.

Le goodwill se définit comme la survalueur de l'entreprise liée à la bonne rentabilité des capitaux.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

A partir des comptes annuels du dernier exercice clos, la valeur de la société peut être ainsi évaluée.

2-3-1. Actif net réévalué

- Capitaux propres de la société SUD EST COMPTABILITE SARL K€ 211

Valorisation de la clientèle SUD EST COMPTABILITE SARL

- Valeur du fond libéral de la société SUD EST COMPTABILITE SARL
K€ 231

La méthode d'évaluation qui s'attache à estimer le prix des actifs d'un cabinet d'expertise-comptable repose en principe sur un pourcentage du chiffre d'affaires s'appuyant sur les données du marché.

Le pourcentage généralement appliqué par valoriser un fonds libéral dans ce type d'activité peut être estimé à un taux compris entre 70% et 120%.

Le taux requis dépend toutefois du type d'activité effectué. Ainsi, dans un environnement PME et afin de prendre en compte la réalisation de prestations axée uniquement expertise comptable nous retiendrons un taux de 70% à 100% soit un taux moyen de 85%.

A partir du chiffre d'affaires retraité sur 12 mois du fait de la durée exceptionnelle et du retraitement du chiffre d'affaires lié aux rétrocessions d'honoraires à la société FGA SUD EST SARL, nous avons appliqué un taux moyen de 85% afin de valoriser le fonds libéral de la société SUD EST COMPTABILITE SARL.

Ainsi, selon cette méthode la valeur du fond libéral peut être valorisée à :

- Chiffre d'affaires au 31 octobre 2015 retraité $(994 - 113) * 12/13 =$ K€ 813
- Valorisation moyenne du fond libéral $(813 * 85\%)$ K€ 691

Il ressort de cette méthode que la plus-value sur le fond libéral peut être valorisée à :

- Plus-value sur fonds libéral $(691 - 231) =$ K€ 460

Valorisation de la société FGA SUD EST SARL

Compte tenu du pourcentage de détention dans cette société et par conséquent d'une absence d'influence, nous retenons la valeur des fonds propres.

- Capitaux propres de la société FGA SUD EST SARL K€ 352

La société SUD EST COMPTABILITE SARL détient 16.33% des titres de la société FGA SUD EST SARL valorisés à l'actif de son bilan pour un montant de K€ 138.

- Moins-value sur les titres de participation $(352 * 16.33\%) - 138 =$ K€ (80)

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

Valorisation de la société FAUBOURG PONTOIS SCI

Pour l'évaluation de cette société, nous avons travaillé sur une situation comptable arrêtée au 30 novembre 2015 qui intègre la plus-value sur la cession de l'immobilier.

- Capitaux propres de la société FAUBOURG PONTOIS SCI au 30/11/2015
K€ 254

La société SUD EST COMPTABILITE SARL détient directement 99.90% des titres de la société FAUBOURG PONTOIS SCI valorisés à l'actif de son bilan pour un montant de K€ 7.

- Plus-value sur les titres de participation $(254 * 99.90\%) - 7 =$ **K€ 247**

Synthèse sur la valorisation de la société SUD EST COMPTABILITE SARL basée sur l'actif net comptable réévalué de la plus-value sur le fond libéral et des plus-values sur les titres de participations (méthode patrimoniale)

La valorisation de la société peut être estimée de la façon suivante :

- Capitaux propres de la société SUD EST COMPTABILITE SARL K€ 210
 - Moins-value sur titres FGA SUD EST SARL K€ (80)
 - Plus-value sur titres FAUBOURG PONTOIS SCI K€ 247
 - Plus sur le fond libéral K€ 460
- K€ 837**

2-3-2. Approche rentabilité

Valorisation de la société SUD EST COMPTABILITE SARL à partir du résultat d'exploitation : Valeur de rendement

Le coefficient de rendement retenu détermine le rendement désiré par un investisseur qui doit tenir compte du risque lié tant à la qualité de l'entreprise que du secteur économique. Le rendement généralement attendu par un investisseur peut être estimé à un coefficient entre 6 et 8 années de résultat d'exploitation.

A partir du résultat d'exploitation des deux dernières années, nous avons appliqué un coefficient de 8 années de résultat d'exploitation.

Nous avons toutefois retraité du résultat d'exploitation l'impact de la productivité salariée afin d'obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.

En effet, l'analyse du compte de résultat du dernier exercice clos met en évidence une divergence de gestion concernant les moyens humains utilisés dans les différentes structures. Afin de prendre en compte, cette divergence nous avons retraité le résultat économique sur la base du pourcentage de masse salariale sur le chiffre d'affaires de la société DV EXPERTS

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

SARL du fait de l'harmonisation de la gestion attendue par l'opération de fusion absorption de la société SUD EST COMPTABILITE SARL par la société DV EXPERTS SARL.

La masse salariale des sociétés concernées peut être estimée de la façon suivante :

	SUD EST COMPTABILITE SARL	DV EXPERTS SARL	Variation
Chiffre d'affaires en K€	994	1 607	
Salaires en %	63,44	32,31	
Charges sociales en %	13,62	13,86	
Intéressement en %		6,35	
Prestations de gestion en %		8,78	
Total	77,06	61,30	15,76

Il ressort de cette méthode que le poids des charges de salaires au sein des entités concernées varie de 15,76 points.

- Valorisation du goodwill :
 - Accroissement de rentabilité attendue $(994 * 1,1576) - 994$ = K€ 157
 - Résultat économique corrigé $(-49 + 157)$ = K€ 108

Ainsi, selon cette méthode la société peut être valorisée à :

- Valeur de rendement : K€ 108 * 8 = K€ 864

Valorisation de la société SUD EST COMPTABILITE SARL à partir de la méthode des comparables

La valeur probante de la méthode des comparables, bien que limité dans un environnement PME, est un moyen de corroborer les valorisations retenues du fait de leur proximité avec la valeur du marché.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

Afin de corroborer la valorisation retenue issue de la méthode de rentabilité, nous avons analysé les prix de cession liés aux mouvements récents de la société SUD EST COMPTABILITE SARL. Il ressort de cette analyse les prix de cession suivants :

	24/09/2015 : réduction du capital	04/12/2015 : cession de parts	04/01/2016 : cession de parts
Pierre BURDY	673	607	
J.Louis CHAPUIS	673		
Guy VENIER		750	750

Le prix de cession moyen de la société SUD EST COMPTABILITE SARL s'élève à 690,60€ arrondi à 690€.

- Valeur globale sur la base du prix de cession moyen ($690 * 1\,303$) = K€ 899

Synthèse sur la valorisation de la société SUD EST COMPTABILITE SARL basée sur la rentabilité

La valorisation de la société peut être estimée à K€ 864 après la prise en compte d'une survalueur justifiée par les orientations stratégiques de la société DV EXPERTS SARL.

2-3-3. Valorisation moyenne des méthodes retenues

La valorisation moyenne ainsi obtenue s'établit de la façon suivante :

- $(837 + 864) / 2$ = K€ 851 pour 1 303 parts sociales

Soit 653,11 euros la part sociale SUD EST COMPTABILITE SARL

Cette valeur est corroborée par la méthode des comparables à 6% près.

L'évaluation globale pourrait donc être de K€ 851.

Ainsi, sur la base de nos travaux, concernant la valorisation de la société SUD EST COMPTABILITE SARL présentée ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports estimés à K€ 820.

2-4. Valorisation de la société DV EXPERTS SARL et appréciation des valeurs relatives

Dans un environnement économique dégradé, il apparaît aléatoire de travailler sur des données prospectives, et de fait la méthode des Discount Cash-Flow actualisés ne sera pas développée.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

Ainsi pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre une évaluation basée sur l'actif net réévalué et une approche basée sur la rentabilité. Cette valorisation tient compte des plus-values latentes sur le fonds libéral détenu par la société DV EXPERTS.

Pour établir les conditions de valorisation, il a été décidé de retenir les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2014 et 30 avril 2015, ainsi que d'une balance intermédiaire au 30 octobre 2015 de la société DV EXPERTS.

L'examen des postes de l'actif et du passif du bilan n'a pas mis en évidence d'éléments hors exploitations significatifs.

Le résultat de la société est déterminant dans l'appréciation de valeur de celle-ci mais il peut être influencé par des décisions de gestion, des événements divers ou exceptionnels.

L'analyse du compte de résultat du dernier exercice clos, ne met pas en évidence d'éléments significatifs nécessitant un retraitement.

A partir des comptes annuels du dernier exercice clos, la valeur de la société peut être ainsi évaluée.

2-4-1. Actif net réévalué

- Capitaux propres de la société DV EXPERTS K€ 503

Retraitement des capitaux propres au 30 octobre 2015 de la société DV EXPERTS SARL

- Distribution de dividendes K€(135)

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 octobre 2015 a décidé une distribution de dividendes à hauteur de 135K€ grevant d'autant la valeur des capitaux propres.

- Résultat intermédiaire K€ 137

La balance intermédiaire des comptes de produits au 30 octobre 2015 fait ressortir un chiffre d'affaires de K€ 799. Il ressort du chiffre d'affaires réalisé sur les comptes clos au 30 avril 2015 proratisé une baisse de 0.56%.

Par corrélation, nous pouvons estimer que le résultat dégagé sur les six premiers mois d'exercice évolue comme suit :

- Résultat de l'exercice clos au 30 avril 2015 K€ 276
- Variation du CA enregistrée sur les six premiers mois d'exercice % (0.56)
- Résultat dégagé au 30 octobre 2015 $(276 * 6/12) * 99.44\%$ K€ 137

Valorisation de la clientèle DV EXPERTS SARL

- Valeur du fond libéral de la société DV EXPERTS SARL K€ 20

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

La méthode d'évaluation qui s'attache à estimer le prix des actifs d'un cabinet d'expertise-comptable repose en principe sur un pourcentage du chiffre d'affaires s'appuyant sur les données du marché.

Le pourcentage généralement appliqué par valoriser un fonds libéral dans ce type d'activité peut être estimé à un taux compris entre 70% et 120%.

Le taux requis dépend toutefois du type d'activité effectué. Ainsi, dans un environnement PME et afin de prendre en compte la réalisation de prestations axée expertise comptable nous retiendrons un taux de 70% à 100% soit une moyenne de 85%.

L'activité de commissariat aux comptes est généralement valoriser à un taux supérieur. Nous retiendrons un taux de 90% à 120% soit une moyenne de 105%.

A partir du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 avril 2015, nous avons appliqué un taux de 85% à 105% par tranche d'activité afin de valoriser le fonds libéral de la société DV EXPERTS SARL. Nous nous sommes également assurés du maintien du niveau de chiffre d'affaires au 30 octobre 2015 à l'aide d'une balance intermédiaire.

Ainsi, selon cette méthode la valeur du fond libéral expertise comptable peut être valorisée à :

- Chiffre d'affaires expertise comptable au 30 avril 2015 K€ 1.507
- Valorisation moyenne du fond libéral $(1507 * 85\%)$ K€ 1.281

La valeur du fonds libéral commissariat aux comptes peut être valorisée à :

- Chiffre d'affaires commissariat aux comptes au 30 avril 2015 K€ 110
- Valorisation moyenne du fond libéral $(110 * 105\%)$ K€ 115

Il ressort de cette méthode que la plus-value sur le fond libéral peut être valorisée à :

- Plus-value sur fonds libéral $(1.281 + 115 - 20) =$ **K€ 1.376**

Synthèse sur la valorisation de la société DV EXPERTS basée sur l'actif net comptable réévalué de la plus-value sur la valeur du fonds libéral (méthode patrimoniale)

La valorisation de la société peut être estimée de la façon suivante :

- Capitaux propres de la société DV EXPERTS SARL K€ 503
- Retraitement des dividendes distribués K€ (135)
- Retraitement du résultat intermédiaire K€ 137
- Plus-value sur le fonds libéral K€1.376
K€1.881

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

2-4-2. Approche rentabilité

Valorisation de la société DV EXPERTS à partir du résultat net : Valeur de productivité

Le taux de rentabilité requis dépend du niveau de risque accepté. Le rendement généralement attendu par un investisseur peut être estimé à un taux compris entre 10% et 12%.

A partir du résultat net des deux dernières années, nous avons appliqué un taux moyen de 11%.

Ainsi, selon cette méthode la société peut être valorisée à :

- $(K€ 276 + K€ 151) / 2 = K€ 214$

La moyenne du résultat net des deux dernières années s'élève à K€ 214.

- Valeur de productivité $K€ 214 / 11\% = K€ 1.945$

Valorisation de la société DV EXPERTS à partir du résultat d'exploitation : Valeur de rendement

Le coefficient de rendement retenu détermine le rendement désiré par un investisseur qui doit tenir compte du risque lié tant à la qualité de l'entreprise que du secteur économique. Le rendement généralement attendu par un investisseur peut être estimé à un coefficient entre 6 et 8 années de résultat d'exploitation.

A partir du résultat d'exploitation des deux dernières années, nous avons appliqué un coefficient de 8 années de résultat d'exploitation. Nous avons toutefois retraité du résultat d'exploitation le montant de la participation des salariés afin d'obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.

Ainsi, selon cette méthode la société peut être valorisée à :

- $((K€ 492 - K€ 102) + (K€ 274 - K€ 100)) / 2 = K€ 282$

La moyenne du résultat économique corrigé des deux dernières années s'élève à K€ 282.

- Valeur de rendement : $K€ 282 * 8 = K€ 2.256$

Synthèse sur la valorisation de la société DV EXPERTS SARL basée sur la rentabilité

La valorisation de la société peut être estimée de la façon suivante :

- Capitalisation du résultat net K€ 1.945
- Valeur de rendement sur le résultat économique corrigé K€ 2.256
- Valorisation moyenne selon les méthodes de rentabilité **K€ 2.100**

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

2-4-3. Valorisation moyenne des méthodes retenues

La valorisation moyenne ainsi obtenue s'établit de la façon suivante :

- $(1.881 + 2.100) / 2 = \text{K€ } 1.991$ pour 6.000 parts sociales

Soit 331,8 euros la part sociale DV EXPERTS SARL

L'évaluation globale pourrait donc être de K€ 1.991.

Ainsi, sur la base de nos travaux, concernant la valorisation de la société DV EXPERTS SARL présentée ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports estimés à K€ 1.848.

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

3 – APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE PROPOSE

3-1. Rapport d'échange proposé par les parties

Pour la détermination du rapport d'échange la valeur des sociétés SUD EST COMPTABILITE SARL et DV EXPERTS SARL a été évaluée sur la base d'une évaluation de l'actif net réévalué du fond libéral de chacune des deux sociétés.

Ces valorisations tiennent compte des plus-values latentes des titres de participations détenus par la société SUD EST COMPTABILITE SARL dans les sociétés FGA SUD EST SARL et FAUBOURG PONTOIS SCI.

Il ressort de cette valorisation une parité d'échange de 629,53 euros par part SUD EST COMPTABILITE SARL pour 308 euros par part DV EXPERTS SARL soit un rapport d'échange de 2,0439285714.

3-2. Appréciation et positionnement du rapport d'échange, commentaires et/ou observations éventuelles

Pour la détermination du rapport d'échange la valeur des sociétés DV EXPERTS et SUD EST COMPTABILITE, nous avons mis en œuvre une évaluation basée sur l'actif net réévalué et une approche basée sur la rentabilité.

Ces valorisations tiennent compte des plus-values latentes des titres de participations détenus par la société SUD EST COMPTABILITE SARL dans les sociétés FGA SUD EST SARL et FAUBOURG PONTOIS SCI.

Notre approche de valorisations des sociétés tête de groupe amène les résultats suivants :

- Actif net réévalué :
 - Valeur DV EXPERTS SARL K€ 1.881
Soit 313,50 euros la part sociale
 - Valeur SUD EST COMPTABILITE SARL K€ 837
Soit 642,36 euros la part sociale

La valeur du rapport d'échange peut ainsi être évaluée à 2,049.

- Approche rentabilité :
 - Valeur DV EXPERTS SARL K€ 2.100
Soit 331,80 euros l'action
 - Valeur SUD EST COMPTABILITE SARL K€ 864
Soit 653,11 euros la part sociale

DV EXPERTS SARL

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports de droits sociaux

La valeur du rapport d'échange peut ainsi être évaluée à 1,968.

Il résulte de nos travaux que la valeur du rapport d'échange est comprise entre une fourchette basse de 1,968 et une fourchette haute de 2,049 parts sociales DV EXPERTS SARL pour une part sociale SUD EST COMPTABILITE SARL.

La parité d'échange retenue dans le traité de fusion de 2,0439285714 est cohérente.

4 – SYNTHÈSE- POINTS CLES

Pour apprécier la valeur des titres des sociétés concernées, nous avons mis en œuvre une évaluation basée sur l'actif net réévalué et une approche basée sur la rentabilité.

L'évaluation de l'apport est appréciée en fonction de la répartition du capital de la société à ce jour.

5 – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 2,0439285714 parts sociales DV EXPERTS SARL pour une part sociale SUD EST COMPTABILITE SARL est équitable.

A Bourg-en-Bresse, 14 janvier 2015

Le Commissaire à la Fusion
SARL AINDEX
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Pascal TONNARD
Commissaire aux Comptes